

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-05-032**

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présent(s) : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Nombre d'absent(s) : 3  
Nombre de pouvoir(s) : 3

**Vote :**

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 1

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2025

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Martine CHARLES, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Martine CHARLES pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE MARCELLINOIS D'ANIMATION POUR LA PERIODE 2025-2027 – RENOUELEMENT – APPROBATION**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Publié ou notifié :  
042-214202566-20250522-2025-05-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025  
Publication : 27/05/2025

Depuis l'année 2015, l'Office Marcellinois d'Animation (OMA) est partenaire de la Ville de Saint Marcellin en Forez pour l'organisation et la promotion d'évènements culturels et artistiques sur le territoire de la commune.

L'OMA est une association marcellinoise qui a pour objet général, en concertation avec les autorités municipales, de soutenir, d'encourager et de provoquer, tous efforts et toutes initiatives tendant à répandre et à développer pour tous, la pratique d'activités de loisirs culturelles, sociales et sportives, dans le but de satisfaire les besoins des habitants de la Commune et de mettre en place une animation coordonnée de cette dernière pour le bien-être des Marcellinois et la prospérité de son activité économique.

L'OMA se propose en particulier d'organiser, avec l'accord de la municipalité, des animations, manifestations d'envergure en impliquant les associations.

Cette convention a pour objet de définir le rôle de chaque partenaire. Ainsi, la Ville de Saint Marcellin en Forez s'engage à octroyer une subvention de 9 000 € par an et à prêter gratuitement le matériel et/ou les salles municipales.

La convention actuelle, signée le 7 avril 2022, est arrivée à échéance au 31 décembre 2024. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver son renouvellement pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, (Mme Gavard, Présidente de l'OMA ne prenant pas part au vote),

- Approuve le renouvellement de cette convention de partenariat.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 26 MAI 2025

**Le Maire,**

**Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance**

**Patrice BRAUD**